PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

Suivi ICPE

Affaire suivie par Théo GAILLARD
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr
Références : UDRD.2026.09.T.408

Rouen, le 08 OCT. 2026

- Levée de mise en demeure -

Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 17 septembre 2026 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de GRAND-QUEVILLY.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
Zoheir BOUAOUICHE

SYNDICAT MIXTE D ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L ARRONDISSEMENT DE ROUEN
40 Boulevard de Stalingrad - ECOPOLE VESTA
76120 LE GRAND-QUEVILLY

guillaume.gros@smedar.fr